

Département de la Loire
Arrondissement de Montbrison
Canton de Montbrison
Commune de Soleymieux

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Nombres de conseillers : 11

En exercice : 11

Présents : 9 Votants : 8 +2 pouvoirs

Abstention(s) : 1

L'an deux mille vingt-trois, le 9 octobre les membres du conseil municipal de Soleymieux se sont réunis sous la présidence de Monsieur RONZIER Julien, Maire de la commune.

Présents : RONZIER Julien, DUMAS Jean Marc, FAURE Sophie, POYET Manon, Daniel SOUBEYRAND, POYET Mathieu, DETHY Annie, QUATRESOUS Christian, DAMEZET Jérôme

Absents excusés : MONTET Frédéric donne pouvoir à POYET Mathieu, BOUTTE Thérèse donne pouvoir à RONZIER Julien.

Secrétaire de séance : QUATRESOUS Christian

Désaffectation et déclassement du domaine public de parcelles sises Route du Barnaud

Monsieur le Maire propose la désaffectation d'une partie de la VC11 Route du Barnaud. La partie concernée par la désaffectation, d'une superficie totale de 201m², donne la création de la parcelle ci-dessous :

- A1087 de 201m²

Il est proposé au Conseil Municipal de constater la désaffectation et le déclassement du domaine public routier communal de cette emprise. Le déclassement se fait par simple constat, sans enquête publique préalable, puisque ce déclassement ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ni de circulation assurée par la voie.

Cette parcelle sera vendue au prix de 9.15€ le m² à Monsieur DAMEZET Jérôme et Madame DAMEZET née CAVE Virginie par acte administratif soit pour 1 839.15€.

La réalisation de la vente administrative sera prise en charge par les acheteurs soit pour un montant de 492.00€ TTC, la commune fera l'avance et émettra un titre pour le remboursement du même montant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la désaffectation puis le déclassement du domaine public communal « Route du Barnaud », cadastré A1087 de 201m² ;
- Accepte la vente au prix de 9.15€ le m² sous forme administrative avec Monsieur DAMEZET Jérôme et Madame DAMEZET Virginie ;
- Accepte que tous les frais inhérents à cette démarche ainsi que ceux de la vente qui s'ensuivra seront pris en charge par Monsieur et Madame DAMEZET Jérôme et Virginie ;
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la suite du dossier en question.

Ont signé au registre tous les membres présents

Copie certifiée conforme.

A Soleymieux, le 10/10/2023

Le Maire,
Julien RONZIER



Le secrétaire de séance
QUATRESOUS Christian

A handwritten signature in blue ink, which appears to read 'Quatresous', is written below the name of the secretary.

17 NOV. 2023

Affichage fait lenumériquement

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203010-20231009-2023-45-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/10/2023

Affichage : 13/10/2023